

# **MAIRIE DE FERRIERES SUR SICHON**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2013**

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 10 janvier 2013, à 20 heures, sous la présidence de Jean-Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAZZERINI Jean-Marcel, LAFAYE Jean-René, FRADIN François, BASMAISON Daniel, GRELIER Jacky, BASMAISON Odile, BLETTERIE Jean-Paul, DESBATISSE Michel, DUZELLIER Pierre, GITENAY Pierre, MOULINOUX Laurent, POYET Pierre, SAINT ANDRE Bernard.

Absentes : DEHE CASTERA Anne, RIAUX Caroline.

### **1. Renouvellement du contrat de Mme BIGUET**

Le maire informe le conseil municipal que Mme BIGUET employée en contrat aidé pour assurer une aide à l'école termine le 15 janvier 2013 ; son contrat était de 6 mois et pris en charge à 90 %. Un nouveau CUI-CAE peut être conclu pour une durée de 6 mois, une durée hebdomadaire de 20 heures et pris en charge à 60 %.

Cette nouvelle durée hebdomadaire de travail est insuffisante pour couvrir les tâches à effectuer d'où la nécessité de conclure un second contrat en complément (voir ci-après).

Mme BIGUET est d'accord pour accepter une diminution d'horaire. Pôle Emploi est d'accord pour proposer une convention entre les trois parties. Le conseil municipal est favorable pour poursuivre cette collaboration et acte que Mme BIGUET sera en priorité déchargée des tâches du ménage puisque les enfants de maternelle sont habitués à sa présence.

### **2. Recrutement d'une personne en CUI-CAE**

Pour compléter l'activité qui ne peut plus être effectuée par Mme BIGUET pour les raisons évoquées au § 1, le conseil municipal valide l'embauche d'une autre personne en CUI-CAE. Comme il convient de conclure rapidement, la mairie et Pôle Emploi ont rapproché leurs éléments et trouvé un demandeur d'emploi correspondant aux critères requis pour remplir les conditions à ce type de contrat. Cette personne a déjà été employée, par la municipalité, dans un emploi similaire. Le conseil municipal considère que les états de service permettent de renouveler ce recrutement sans lancer d'autres recherches de candidature.

### **3. Demande d'utilisation de la salle des fêtes pour l'école**

Le maire informe le conseil municipal qu'il est saisi d'une demande d'utilisation de la salle des fêtes pour les après-midi des jeudis entre le 24 janvier et le 21 février pour une activité dispensée auprès des enfants de l'école par des stagiaires du CREPS de Vichy.

La salle n'étant pas occupée aux périodes demandées, le conseil municipal donne son accord à la demande. Il décide que les tapis utilisés seront stockés sur place.

### **4. Frais de déplacement d'une employée communale**

Une employée communale a suivi une formation à Clermont-Ferrand. Le conseil municipal est favorable à la prise en charge des frais de déplacement de l'intéressée (indemnités kilométriques et billets de train) sur les bases réglementaires.

### **5. Demande de subventions pour des projets 2013**

Le maire précise que deux projets de travaux pour l'année 2013 sont susceptibles de bénéficier de subventions. Il s'agit des travaux pour le lotissement, dépendant du Fonds 2, et l'agrandissement des vestiaires du club de football.

Pour les premiers, une possibilité existerait à hauteur de 30% et dans la limite de 150 000 € et pour les seconds, un taux de 30% serait possible avec un montant plafonné à 45 000 € mais complété par une subvention dans le cadre de bâtiments communaux.

Les dossiers seront complétés et préparés pour que le maire puisse solliciter les subventions avant la date limite.

## **5. Tarifs du camping pour la saison 2013**

Les tarifs appliqués au camping municipal sont identiques, à hauteur d'1,10 € la nuitée, que l'on ait une tente, une caravane ou un camping-car. Le conseil municipal reconnaît le peu de logique à cette tarification et donne son aval aux taxations suivantes : tente = 1,00 € ; caravane = 1,50 € ; camping-car = 2,00 €. Les autres tarifs restent inchangés.

## **6. Courrier de Mme MARIDET Nicole**

Une portion du chemin de la Ligue traverse la propriété de Madame MARIDET alors que le tracé qui figure au cadastre est à la limite de la parcelle. Madame MARIDET souhaiterait pour régulariser cette situation qu'un échange constaté par acte notarié puisse s'opérer entre le terrain du chemin récemment aménagé et le celui de l'ancien chemin qui n'est désormais plus utilisable. Après un échange, les membres du conseil municipal souhaitent que dans un premier temps la commune prenne l'attache de l'ensemble des propriétaires concernés au même titre que Madame MARIDET par le tracé du nouveau chemin.

## **7. Affaires diverses**

### **- courrier de la boulangerie PICARLES**

Monsieur PICARLES demande s'il peut être envisagé de remplacer les fenêtres du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment équipées d'un simple vitrage. Les travaux pourraient être pris en charge par la commune qui ferait un emprunt et intégrerait le coût dans le loyer moyennant quoi l'amélioration serait acquise à la cession du bâtiment. Le conseil municipal mandate le Maire afin qu'il demande à Monsieur PICARLES de faire chiffrer le remplacement des fenêtres.

### **- courrier de M. HENZE Pascal.**

Monsieur HENZE, domicilié au lieu-dit « Pajeau », réitère auprès du conseil municipal sa demande pour une rénovation du chemin d'accès qui conduit au village. Les membres de la commission des chemins se sont rendus sur place et ont rencontré le demandeur. Un courrier lui sera envoyé afin de lui préciser les décisions prises par la commission.

### **- remboursement des bris de glace**

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que la porte du tracteur a été brisée par un projectile lors des travaux de débroussaillage. La commune étant assurée pour les bris de glace sur les véhicules, GROUPAMA a versé un chèque de 529, 48€ représentant les frais de réparations. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte le remboursement de la somme de 529, 48€ par GROUPAMA et autorise Monsieur Le Maire à encaisser le chèque.

### **- lampe à l'immeuble collectif 60 rue F. RIBOULET**

Il est décidé l'acquisition et l'installation d'une lampe avec détecteur de présence sur la façade de cet immeuble communal.

### **- enveloppes**

Le conseil municipal acte le projet de réalisation de nouvelles enveloppes pré-timbrées. Ces nouvelles enveloppes permettront de mettre à l'honneur le moulin du bourg de FERRIERES.

La séance est levée à 21 h 40 min

Compte-rendu vu par le Maire

Les Rédacteurs : Pierre POYET et François FRADIN

Affichage le 31 janvier 2013